

Activité - « Payer en 3 fois » des avantages et des risques

(> manuel p. 78)

Le paiement en « 3 ou 4 fois » ou paiement fractionné est depuis longtemps proposé par les commerçants pour augmenter leurs ventes. Depuis quelques années se sont également développées des solutions de paiement à court terme ou « mini-crédits ». Avec l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat, ces facilités de paiement, proposées sur internet ou dans les magasins, remportent un grand succès auprès des consommateurs car elles permettent de régler vos achats en plusieurs fois, et peuvent être souscrites facilement et rapidement. [...]

Un paiement fractionné (PF) ou échelonné est un paiement en plusieurs fois. Le premier paiement intervient au moment de l'achat puis les autres paiements sont répartis en trois échéances et s'étalent sur un délai maximum de 90 jours. Il permet de financer un ou plusieurs achats précis. [...] Un « mini-crédit » ou solution de crédit à court terme (CCT) est une mise à disposition d'argent immédiate ou à terme (14 jours) sur votre compte bancaire. Vous pouvez utiliser la somme versée comme vous le souhaitez. Les sommes empruntées sont souvent de petits montants, en moyenne 400 € mais cela peut aller jusqu'à 8 000 €. [...] le remboursement devra s'effectuer dans un délai de trois mois maximums. [...]

Les crédits d'une durée ne dépassant pas trois mois, dès lors qu'ils sont gratuits ou assortis d'intérêts ou frais d'un montant « négligeable », et ceux inférieurs à 200 € ne sont pas soumis aux dispositions applicables au crédit à la consommation*. [...] Ces solutions de crédit, souscrites rapidement et facilement, peuvent donc présenter un risque d'endettement élevé pour les personnes les plus fragiles financièrement, qui peuvent être tentées d'en souscrire plusieurs. [...] Ces crédits peuvent être souscrits rapidement et simplement, il suffit de fournir un relevé d'identité bancaire (RIB) et une pièce d'identité officielle en cours de validité. L'étude de solvabilité est souvent succincte, basée sur les données « carte bancaire » et des critères propres à chaque établissement prêteur (taux d'incident ou de fraude...). La consultation du Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) n'est pas obligatoire. [...] Enfin, des frais en cas d'impayés peuvent être importants et ne sont pas plafonnés. Les frais sont rarement mis en avant sur les sites web des commerçants ou établissements de crédit.

* Avant la signature du contrat, le prêteur doit vérifier votre solvabilité (capacité à rembourser un crédit) et doit vous informer de la teneur de vos engagements.

Source : <https://www.inc-conso.fr/content/banque/mini-credits-et-paiements-fractionnes-payer-en-plusieurs-fois-nest-pas-sans-risque>

Questions

1. Pour quels types d'achats les ménages peuvent-ils utiliser un paiement fractionné ou un micro-crédit ?
2. Expriment-ils un besoin ou une capacité de financement ?
3. Pourquoi ces paiements fractionnés et micro-crédits ne sont-ils pas soumis aux vérifications auxquelles sont soumis les emprunteurs de crédits classiques ?
4. Quel est l'avantage pour les ménages ? Et quels sont les principaux risques de ces pratiques ?